

13.09.2018 - 10:30 Uhr

Information de la Comlot sur le match de Coupe Suisse de Football FC Klingnau - FC Bramois

Berne (ots) -

Des cotes inadéquates sur le marché des paris ont conduit à des enjeux portant unilatéralement sur une victoire du FC Klingnau. La Comlot ne dispose pas d'éléments indiquant une manipulation du match.

Des anomalies ont été observées dans le marché des paris sportifs concernant le match de 32ème de finale de Coupe Suisse de football opposant les deux clubs de 2ème ligue FC Klingnau et FC Bramois du 19 août 2018, ce qui a soulevé la question d'une éventuelle manipulation du match.

La Loterie Romande, qui, dans son offre, proposait le pari 1x2 sur ce match, a constaté ces anomalies au cours de la matinée du 19 août 2018 et a bloqué ce pari peu après 11h00.

Les éclaircissements de la Comlot ont montré que les paris auprès de la Loterie Romande ont porté sur un volume plus important qu'attendu et presque exclusivement sur une victoire du FC Klingnau. D'un point de vue géographique, les paris se sont concentrés fortement auprès de points de vente proches de Bramois.

Il s'est révélé relativement rapidement que la cause initiale et peut-être unique de ces volumes anormaux de paris et de la répartition déséquilibrée des enjeux consistait dans le fait que sur le marché, une cote de pari inadéquate avait été offerte. La Comlot a constaté que, compte tenu du fonctionnement du marché, cette cote a circulé non seulement sur le marché régulé mais aussi sur le marché illégal. Concrètement, le FC Klingnau a été considéré comme étant clairement l'outsider. Les paris sur une victoire du FC Klingnau étaient de ce fait extrêmement attractifs, ce qui constitue dès lors une explication logique des mouvements du marché tels que constatés. Que la sensibilité à cette cote ait été particulièrement élevée dans l'environnement du FC Bramois ne constitue là non plus pas une surprise.

Il n'appartient pas à la Comlot de déterminer de manière certaine si ce match de Coupe Suisse s'est déroulé par la suite de façon correcte. La Comlot peut se limiter à constater qu'elle ne dispose pas d'éléments indiquant l'existence d'une influence incorrecte sur le match ou d'anomalies d'une certaine importance dans son déroulement. La Comlot renonce ainsi à toute mesure supplémentaire et n'a déposé aucune dénonciation pénale.

Le cas d'espèce montre que des anomalies sur le marché des paris sportifs ont été identifiées et annoncées à la Comlot, ce qui doit être considéré comme positif. Des systèmes d'alerte efficaces rendent possible un déroulement sûr et transparent des paris sportifs et contribuent au renforcement de l'intégrité et de la crédibilité des compétitions sportives.

La nouvelle loi sur les jeux d'argent entrera vraisemblablement en vigueur le 1er janvier 2019. Dans le domaine de la lutte contre la manipulation des compétitions sportives, cette loi créera la base légale à un échange d'information facilité entre les autorités et les autres acteurs concernés. Elle comblera en outre des lacunes en matière pénale en créant de nouveaux faits incriminables. Les mesures prévues faciliteront l'éclaircissement et la sanction des manipulations de compétitions sportives. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, la Comlot aura la fonction de plateforme nationale et jouera ainsi un rôle central afin de garantir l'échange d'information aux niveaux national et international.

Contact:

Pour des renseignements téléphoniques:
Patrik Eichenberger (all), directeur adjoint,
patrik.eichenberger@comlot.ch
Pascal Philipona (fr), membre de la direction,
pascal.philipona@comlot.ch
Tél. 031 313 13 03

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100012789/100819779> abgerufen werden.